Dépêche n°132/04

MOTION de SOUTIEN aux personnels de l'Imprimerie Nationale adoptée par le Conseil fédéral des 21-22-23 septembre 2004

L'Etat doit assumer ses responsabilités à l'Imprimerie Nationale (IN)

Moins de dix ans après que l'IN a été transformée en société anonyme, dont l'Etat est actionnaire à 100%, les organisations syndicales n'ont de cesse de dénoncer une stratégie de déclin et de démantèlement de l'IN conduisant à une privatisation rampante par « appartements ». L'inquiétude sur le devenir du patrimoine culturel unique du conservatoire des arts graphiques en fonctionnement à l'IN a été portée publiquement.

La recherche constante de sa modernisation et son nécessaire développement, dans un contexte concurrentiel difficile, ont fini par conduire l'Etat à accepter une politique conduisant à de nombreux licenciements et suppressions d'emplois.

Aussi, la CFDT exige que l'Etat, actionnaire à 100 % assume ses responsabilités vis-à-vis des personnels et du patrimoine public de l'IN. Cela suppose des moyens humains, financiers et matériels.

Elle demande des garanties pour tous les personnels (fonctionnaires techniques, ouvriers sous décret, contractuels de droit public et de droit privé) avec une prise en charge active du reclassement.

Le Conseil fédéral réuni les 21-22-23 septembre 2004 soutient les revendications et actions des personnels pour obtenir ces conditions de « reclassement exemplaire » annoncé par le Ministre.

La fédération CFDT des finances exige du Ministre qu'il s'engage directement en tant qu'actionnaire dans les solutions qui doivent être apportées aux difficultés traversées par l'entreprise.

Le Ministre doit se porter garant de l'avenir des personnels, toutes catégories confondues, par la signature de conventions précisant les garanties collectives et individuelles après négociation avec les représentants syndicaux.

Par ailleurs, la fédération demande au Ministre de mettre tout en œuvre pour sauvegarder et développer les activités de production restantes dont notamment la fabrication de documents sécurisés et valorisation du patrimoine de l'IN dans le secteur public de l'Etat.

Paris, le 27 septembre 2004

Courriel : federation@cfdt-finances.fr **Site internet : http://www.cfdt-finances.fr**
Téléphone : 01 56 41 55 41 - Télécopie : 01 56 41 55 59